Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/02/2026 - B2026/001273 - 2008 B 00507 - 508 304 086 - ABORD TAXI

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2024

L'an 2024,

Le 20/12,

À 16h00,

Les associés de la Société ABORD TAXI, société à responsabilité limitée au capital de 3 850 euros, divisé en 3 850 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 01/12/2024.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Paula DORE, titulaire de 1925 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur YANN DORE, titulaire de 1925 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur YANN DORE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2024 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la convocation par voie électronique adressée à chaque associé,

- La feuille de présence,

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/08/2024,

- Le rapport de gestion établi par la gérance,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

LP

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/08/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2024 s'élevant à 2 149 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 2 149 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 25 277 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

YANN DORE
Gérant

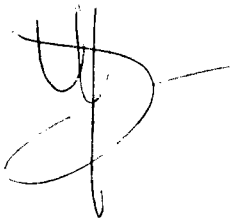

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2024

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/08/2024.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2024 s'élevant à 2 149 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 2 149 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 25 277 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ABORD TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 5 RUE DE LA SOURCE
80000 AMIENS
508 304 086 R.C.S. Amiens

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/12/2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2024 s'élevant à 2 149 euros de la manière suivante :

Report à nouveau 2 149 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 25 277 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20/12/2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

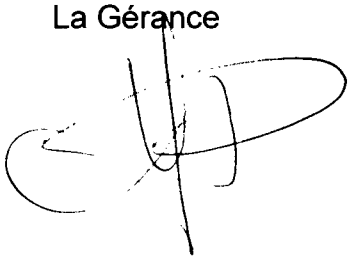

SARL ABORD TAXI
5 Rue DE LA SOURCE
80000 AMIENS

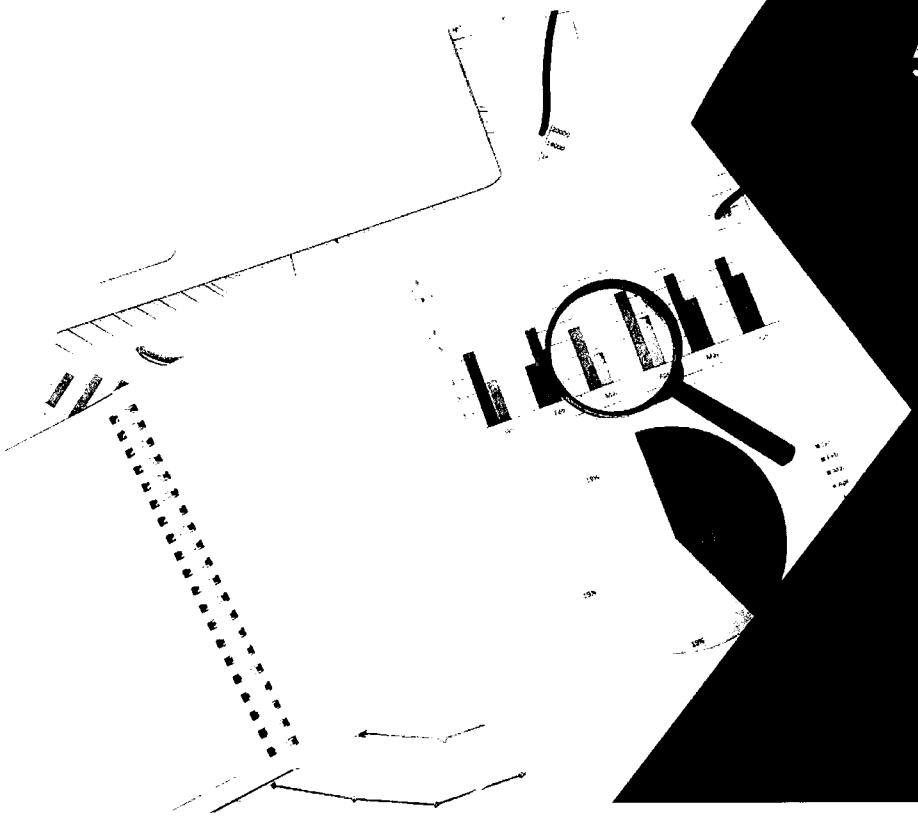

DIGIEXCO

19 Rue du vert Chemin
80260 ALLONVILLE
tel : 03 22 80 07 89
mail : rbazzouh@digiexco.fr site : www.digiexco.fr

		31/08/2024			31/08/2023
		Brut	Amort. et Déprec.	Net	Net
	Fonds commercial	170 310		170 310	170 310
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	57 742	55 048	2 693	4 880
	Immobilisations financières (1)				30
		228 052	**55 048**	**173 003**	**175 220**
	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	3 903		3 903	34 425
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	35 783		35 783	61 793
	Charges constatées d'avance				
		39 687		**39 687**	**96 218**
		267 738	**55 048**	**212 690**	**271 438**

		31/08/2024	31/08/2023
		Net	Net
	Capital social ou individuel *	3 850	3 850
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	23 128	47 088
	RESULTAT DE L'EXERCICE	2 149	(23 959)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		29 127	**26 978**
	Provisions pour risques et charges		
	Emprunts et dettes assimilées	94 835	135 671
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	13 608	13 571
	Dettes fiscales et sociales	75 120	95 218
	Comptes courants d'associés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
		183 563	**244 460**
		212 690	**271 438**

(1)	Dont immobilisations financières - 1 an	(4)	Dont dettes à plus d'un an 31 395
(2)	Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises 3 205
(3)	Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées

	01/09/2023 31/08/2024	12 mois	01/09/2022 31/08/2023	12 mois	Variations	%
Actif immobilisé	**173 003**		**175 220**		**(2 217)**	
		80,07		*62,74*		
Fonds commercial	170 310	*80,07*	170 310	*62,74*		
		1,27		*1,80*		*-44,81*
Matériel de taxi	3 000	*1,41*	3 000	*1,11*		
Instal.gales, agenct, aménagt.	983	*0,46*	983	*0,36*		
Matériel de transport	48 914	*23,00*	45 710	*16,84*	3 205	*7,01*
Matériel de bureau et informat	3 196	*1,50*	3 196	*1,18*		
Mobilier	1 648	*0,77*	1 648	*0,61*		
Amortis. matériel et outillage	(3 000)	*-1,41*	(2 855)	*-1,05*	(145)	*-5,09*
Amortis. instal. gales, agenct	(983)	*-0,46*	(983)	*-0,36*		
Amortis. matériel de transport	(46 221)	*-21,73*	(41 521)	*-15,30*	(4 700)	*-11,32*
Amortis. matér.bureau et infor	(3 196)	*-1,50*	(2 909)	*-1,07*	(287)	*-9,86*
Amortis. mobilier	(1 648)	*-0,77*	(1 389)	*-0,51*	(259)	*-18,68*
				0,01		*-100,00*
Dépôts et cautionnements			30	*0,01*	(30)	*-100,00*
Actif circulant	**39 687**		**96 218**		**(56 531)**	
		1,84		*12,68*		*-88,66*
Collectif fournisseurs débiteurs	1 488	*0,70*			1 488	
Compte 421000			13 261	*4,89*	(13 261)	*-100,00*
Personnel - rémunérations dues	322	*0,15*			322	
Sécurité sociale			17 004	*6,26*	(17 004)	*-100,00*
Prévoyance-mutuelle	1 278	*0,60*	3 825	*1,41*	(2 547)	*-66,58*
T.C.A. collectées par entrep.13.1	3		3			
TVA sur factures non parvenues	812	*0,38*	332	*0,12*	480	*144,58*
		16,82		*22,77*		*-42,09*
Banque Populaire	3 109	*1,46*	1 844	*0,68*	1 265	*68,63*
Banque Populaire Excédent pro						
Caisse d'épargne excédent pro	30 724	*14,45*	24	*0,01*	30 700	*N/S*
Caisse	1 950	*0,92*	2 025	*0,75*	(75)	*-3,70*
Virements internes			57 900	*21,33*	(57 900)	*-100,00*
Total du Bilan Actif	**212 690**		**271 438**		**(58 748)**	

	01/09/2023 31/08/2024	12 mois	01/09/2022 31/08/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**29 127**		**26 978**		**2 149**	
		1,81		*1,42*		
Capital social	3 850	*1,81*	3 850	*1,42*		
		10,87		*17,35*		*-50,88*
Report à nouveau (solde crédit	60 895	*28,63*	60 895	*22,43*		
Report à nouveau (solde débite	(37 766)	*-17,76*	(13 807)	*-5,09*	(23 959)	*-173,53*
		1,01		*-8,83*		*108,97*
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	**183 563**		**244 460**		**(60 897)**	
		44,59		*49,98*		*-30,10*
Emprunt licence Amiens+classB1	36 398	*17,11*	51 395	*18,93*	(14 997)	*-29,18*
Emprunt PGE 57k_	25 285	*11,89*	39 500	*14,55*	(14 215)	*-35,99*
Emprunt licence Albert 8707392	33 098	*15,56*	44 719	*16,47*	(11 620)	*-25,99*
Intérêts C.N.E. 31511532160	17	*0,01*	22	*0,01*	(5)	*-22,45*
Assurances C.N.E. 31511532160	17	*0,01*	16	*0,01*	1	*7,06*
Caisse d'épargne	20	*0,01*	20	*0,01*		
		6,40		*5,00*		*0,27*
Collectif fournisseurs créditeurs	8 736	*4,11*	11 579	*4,27*	(2 843)	*-24,55*
Fournisseurs - fact. non parve	4 872	*2,29*	1 992	*0,73*	2 880	*144,58*
		35,32		*35,08*		*-21,11*
Personnel - rémunérations dues			7 003	*2,58*	(7 003)	*-100,00*
Dettes provis. pr congés à pay	2 968	*1,40*	3 146	*1,16*	(178)	*-5,65*
Sécurité sociale	990	*0,47*			990	
Caisse de retraite salariés	3 405	*1,60*	3 374	*1,24*	32	*0,93*
Compte 437400	1 192	*0,56*	1 174	*0,43*	18	*1,57*
Org. sociaux - charges a payer	17 932	*8,43*	44 331	*16,33*	(26 400)	*-59,55*
Charges sociales s/congés à pa	341	*0,16*	341	*0,13*		
Charges sociales sur cp	246	*0,12*	255	*0,09*	(9)	*-3,53*
Charges sociales - charges à p	25 000	*11,75*	25 000	*9,21*		
Etat - impôts sur les bénéfice	940	*0,44*	940	*0,35*		
TVA à décaisser	22 088	*10,39*	9 635	*3,55*	12 453	*129,25*
Etat charges fiscales sur cp	17	*0,01*	20	*0,01*	(2)	*-11,16*
Total du Passif	**212 690**		**271 438**		**(58 748)**	

	31/08/2024	31/08/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue (Biens)		
Production vendue (Services et Travaux)	206 208	252 021
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits	1 508	127
	207 717	**252 148**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
Autres achats et charges externes	90 339	116 222
Impôts, taxes et versements assimilés	2 089	2 345
Rémunérations du personnel	84 023	83 365
Charges sociales	18 645	27 182
Dotations aux amortissements et dépréciations	5 391	6 322
Dotations aux provisions		
Autres charges	504	169
	200 991	**235 605**
	6 726	**16 543**
Produits financiers		
Produits exceptionnels		50 250
Charges financières	4 547	452
Charges exceptionnelles	30	90 301
Impôts sur les bénéfices		
	2 149	**(23 959)**

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritine		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritine		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritine		
Exonérations ou abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
(Bénéfice col.1-Déficit col.2)	**2 149**	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables		2 149
(Bénéfice col.1-Déficit col.2)		

	01/09/2023 31/08/2024	12 mois	01/09/2022 31/08/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	**207 717**		**252 148**		**(44 431)**	
		100,00		*100,00*		*-18,18*
Prestations 10%	206 208	*100,00*	252 021	*100,00*	(45 812)	*-18,18*
		0,73		*0,05*		*N/S*
Transf./charges exploitation	1 501	*0,73*			1 501	
Produits divers gestion couran	8		127	*0,05*	(120)	*-94,03*
Total des charges d'exploitation	**200 991**		**235 605**		**(34 614)**	
		43,81		*46,12*		*-22,27*
Fournitures carburant	20 735	*10,06*	29 106	*11,55*	(8 371)	*-28,76*
Carburant ttc	7 584	*3,68*			7 584	
Achats de petit équipement	1 093	*0,53*	5 681	*2,25*	(4 588)	*-80,76*
Achats fournitures administrat	361	*0,17*	65	*0,03*	296	*455,33*
Sous-traitance générale	698	*0,34*	5 126	*2,03*	(4 428)	*-86,38*
Redevances crédit-bail mat. tr	7 386	*3,58*	13 572	*5,39*	(6 186)	*-45,58*
Locations	1 920	*0,93*			1 920	
Locations immobilières	82	*0,04*	6 048	*2,40*	(5 967)	*-98,65*
Entretien et réparations	12 533	*6,08*	14 045	*5,57*	(1 512)	*-10,77*
Entretien et réparations TTC	294	*0,14*	673	*0,27*	(379)	*-56,33*
Surveillance	477	*0,23*			477	
Maintenance	50	*0,02*	347	*0,14*	(297)	*-85,65*
Assurances courues non échues	1				1	
Primes d'assurance	14 673	*7,12*	13 281	*5,27*	1 392	*10,48*
Assurance emprunts			257	*0,10*	(257)	*-100,00*
Documentation générale			305	*0,12*	(305)	*-100,00*
Honoraires	939	*0,46*	4 445	*1,76*	(3 506)	*-78,88*
honoraires TTC	2 210	*1,07*	90	*0,04*	2 120	*N/S*
Honoraires comptable	2 400	*1,16*			2 400	
Frais d'actes et contentieux	29	*0,01*			29	
Cadeaux à la clientèle	151	*0,07*	193	*0,08*	(43)	*-22,06*
Divers (pourboires dons)			150	*0,06*	(150)	*-100,00*
Voyages et déplacements	10 066	*4,88*	17 098	*6,78*	(7 032)	*-41,13*
Déplacements, missions, récep. TTC	1 577	*0,76*	72	*0,03*	1 505	*N/S*
Frais postaux	943	*0,46*	703	*0,28*	240	*34,14*
Frais postaux et télécom. ttc	635	*0,31*			635	
Frais de télécommunication	1 477	*0,72*	2 563	*1,02*	(1 086)	*-42,37*
Services bancaires et assim.	1 637	*0,79*	1 866	*0,74*	(229)	*-12,30*
Serv. bancaires non taxables	70	*0,03*	171	*0,07*	(101)	*-59,14*
Cotisations professionnelles	319	*0,15*	364	*0,14*	(45)	*-12,36*
		1,01		*0,93*		*-10,93*
Prov. charges fiscales s/CP	(2)		20	*0,01*	(22)	*-111,16*
Formation continue (organisme)			548	*0,22*	(548)	*-100,00*
Impots directs	195	*0,09*			195	
Contribut° économique territor	1 860	*0,90*	1 777	*0,71*	83	*4,67*
Autres impots locaux	36	*0,02*			36	
		40,75		*33,08*		*0,79*
Salaires appointements	24 820	*12,04*	27 374	*10,86*	(2 554)	*-9,33*
Provision Congés payés	1 418	*0,69*			1 418	
Compte 641300	20	*0,01*	163	*0,06*	(143)	*-87,50*
Rémunération du gérant	57 764	*28,01*	55 829	*22,15*	1 936	*3,47*
		9,04		*10,79*		*-31,41*
Cotisations à l'URSSAF	2 059	*1,00*	2 111	*0,84*	(52)	*-2,46*
Cotisations aux mutuelles			106	*0,04*	(106)	*-100,00*

	01/09/2023 31/08/2024	12 mois	01/09/2022 31/08/2023	12 mois	Variations	%
Cotisations aux caisses de ret			23	0,01	(23)	-100,00
Compte 645310	1 450	0,70	1 224	0,49	225	18,40
Compte 645320	297	0,14	301	0,12	(3)	-1,14
Compte 645330	505	0,24	492	0,20	12	2,48
Prov. charges sociales s/CP	(9)		255	0,10	(264)	-103,53
Cotisations sociales person.ex	9 225	4,47	22 331	8,86	(13 106)	-58,69
Cotisations prevoyance	5 119	2,48			5 119	
Medecine du travail, pharmacie			337	0,13	(337)	-100,00
		2,61		2,51		-14,72
Dot. amort. s/immobil. corpore	5 391	2,61	6 322	2,51	(931)	-14,72
		0,24		0,07		198,21
Droits d'auteur et de reproduc	48	0,02	160	0,06	(112)	-69,97
Charges diverses gestion coura	456	0,22	9		447	N/S
Résultat d'exploitation	**6 726**		**16 543**		**(9 817)**	
				19,94		-100,00
Produits cess. immo. incorp.			50 250	19,94	(50 250)	-100,00
		2,20		0,18		906,88
Charges d'interets	72	0,03			72	
Interets emprunts et dettes	3 890	1,89	401	0,16	3 488	869,61
Agios bancaires	585	0,28	50	0,02	535	N/S
		0,01		35,83		-99,97
Val.comptables él. actif cédés	30	0,01	90 301	35,83	(90 271)	-99,97
Résultat de l'exercice	**2 149**		**(23 959)**		**26 108**	

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/08/2024
Fonds commercial	170 310			170 310
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	3 000			3 000
Installations générales, agencements et divers	983			983
Matériel de transport	45 710	3 205		48 914
Autres immobilisations corporelles	4 844			4 844
Immobilisations financières	30		30	
	224 877	**3 205**	**30**	**228 052**

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/08/2024
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	2 855	145		3 000
Installations générales, agencements et divers	983			983
Matériel de transport	41 521	4 700		46 221
Autres immobilisations corporelles	4 298	546		4 844
	49 657	**5 391**		**55 048**

		31/08/2024	
		2 149	
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Provisions non déductibles		
	Impôts et taxes non déductibles		
	Réintégrations diverses		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
		2 149	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Divers à déduire		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs reportables		2 149
		2 149	2 149

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01092023** et clos le **31082024** — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ] — Si PME innovante [ ] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) [ ]

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL ABORD TAXI	
SIRET **50830408600038**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
5 Rue DE LA SOURCE **80000 AMIENS**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante [ ] SIRET [ ]

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **Transports terrestres** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% : [ ] — Déficit : [ ]

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% : [ ]

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : [ ] — PV à long terme imposables à 19% : [ ] — PV exonérées (art. 238 quindecies) : [ ]

Autres PV imposables à 19% : [ ] — PV à long terme imposables à 0% : [ ]

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

- Entreprise nouvelle art. 44 sexies [ ]
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A [ ]
- Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A [ ]
- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ]
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies [ ]
- France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A [ ]
- Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies [ ]
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ]
- Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies [ ]
- Autres dispositifs [ ]
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [ ]
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ]

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : [ ] — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% : [ ]

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI [ ]

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts : [ ]
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. : [ ]

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% : [ ]

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Comptabilité Expert - ACD

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
DIGIEXCO EXPERT COMPTABLE 19 rue du vert chemin 80260 Allonville Tél : 07 82 39 85 53	Tél :
OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ] (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant :**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément : [ ]	Date : Lieu : Amiens Qualité et nom du signataire : Gérant, Yann DORE Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) [ ] — ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SARL ABORD TAXI** **31082024**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

1	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires (5)	Remboursements (6)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires (7)	Remboursements (8)
DORE YANN Gérant 5 Rue DE LA SOURCE APPT 2 80000 Amiens FRANCE	1 925	2023					
DORE PAULA Gérant 5 Rue DE LA SOURCE APPT 2 80000 Amiens FRANCE	1 925	2023					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SARL ABORD TAXI

31082024

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABORD TAXI — 5 Rue DE LA SOURCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 80000 AMIENS

SIRET : 5 0 8 3 0 4 0 8 6 0 0 0 3 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31082024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31082023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	170 310	012	170 310	170 310
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	57 742	030 55 048	2 693	4 880
	Immobilisations financières* (1)		040		042		30
	Total I (5)		044	**228 052**	048 **55 048**	**173 003**	**175 220**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	3 903	074	3 903	34 425
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	35 783	086	35 783	61 793
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**39 687**	098	**39 687**	**96 218**
	Total général (I + II)		110	**267 738**	112 **55 048**	**212 690**	**271 438**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 3 850	3 850
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134 23 128	47 088
	Résultat de l'exercice	136 **2 149**	**(23 959)**
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 **29 127**	**26 978**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 94 835	135 671
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 13 608	13 571
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 22 088)	172 75 120	95 218
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 **183 563**	**244 460**
	Total général (I + II + III)	180 **212 690**	**271 438**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 31 395
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 3 205
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SARL ABORD TAXI** — Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31082024 (1)	Exercice N-1 clos le 31082023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210		
	Production vendue : biens	214		
	Production vendue : services * (dont export et livraisons intracommunautaires 209 / 215 / 217)	218	206 208	252 021
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	1 508	127
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**207 717**	**252 148**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 7 386 immobilier : .)	242	90 339	116 222
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 860)	244	2 089	2 345
	Rémunérations du personnel *	250	84 023	83 365
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	18 645	27 182
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	254	5 391	6 322
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262	504	169
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**200 991**	**235 605**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**6 726**	**16 543**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		50 250
	Charges financières (V)	294	4 547	452
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	300	30	90 301
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**2 149**	**(23 959)**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**2 149**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181			
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**2 149**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* 36 019 dont imputés sur le résultat :			360 2 149
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

DGFiP N° 2033-C 2025

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 170 310	402	404	406 170 310	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 3 000	442	444	446 3 000	
	Installations générales agencements divers	450 983	452	454	456 983	
	Matériel de transport	460 45 710	462 3 205	464	466 48 914	
	Autres immobilisations corporelles	470 4 844	472	474	476 4 844	
Immobilisations financières		480 30	482	484 30	486	
TOTAL		490 **224 877**	492 **3 205**	494 **30**	496 **228 052**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immoblisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 2 855	532 145	534	536 3 000
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 983	542	544	546 983
	Matériel de transport	550 41 521	552 4 700	554	556 46 221
	Autres immobilisations corporelles	560 4 298	562 546	564	566 4 844
TOTAL		570 **49 657**	572 **5 391**	574	576 **55 048**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	36 019
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés			983	2 149
Déficits reportables			984	33 870
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	33 870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	5 119
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	9 225
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	20 621
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	8 168
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2025

Désignation de l'entreprise : **SARL ABORD TAXI** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01092023** et clos le : **31082024** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	206 208
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	1 501
TOTAL 1	106	**207 709**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**8**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	29 773
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	51 179
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	504
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**81 456**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**126 261**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	126 261

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	207 709
Effectifs au sens de la CVAE			023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2024 N° SIRET 508 304 086 000 38

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABORD TAXI**

ADRESSE (voie) **5 Rue DE LA SOURCE**

CODE POSTAL **80000** VILLE **AMIENS**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 925
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	1 925

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** | Nom de famille **DORE** | Prénom(s) **YANN** | Nom d'usage | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **1 925**

Naissance : Date **11021978** | N° département **80** | Commune **Amiens** | Pays **FRANCE**

Adresse : N° **5** | Voie **RUE DE LA SOURCE** | Code postal **80000** | Commune **AMIENS** | Pays **FRANCE**

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2025

1/0 (1) Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31/08/2024

N° SIRET 50830408600038

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABORD TAXI**

ADRESSE (voie) **5 Rue DE LA SOURCE**

CODE POSTAL **80000** VILLE **AMIENS**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT